

Délibération N°12

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

OBJET :

DEMANDES DE SUBVENTIONS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2024. DE SUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Seize Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 10 Janvier 2024 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. MARQUET (pouvoir du titulaire M. POUZERAT)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Si pour certains programmes d'investissement qui seront inscrits au Budget Primitif 2024 l'attribution de subventions s'avère assurée puisqu'ils entrent dans le cadre de partenariat classique, d'autres relèvent plus du domaine de l'aléatoire.

A ce titre, Monsieur le Président suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de chaque projet, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement présentés, ainsi que sur les actions d'animation ou liées au fonctionnement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de toutes les instances et organismes – Europe, Etat, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (D.I.A.C.T.), Région, Conseil Départemental de l'Allier, Chambre de Commerce et d'Industrie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, DRAC, autres organismes consulaires... - y compris les subventions exceptionnelles, sur les programmes d'investissement inscrits prochainement aux Budgets Primitifs 2024, mais également sur les actions de fonctionnement réalisées sur cet exercice.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 26 JAN. 2024
Publié ou Notifié
le : 17 JAN. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"